



A son arrivée Rue de Grenelle, Le Ministre Blanquer avait annoncé qu'il ne serait pas de ces ministres dont le nom serait associé à une énième loi sur l'école. Et pourtant moins de 2 ans après, un projet de loi dit « Pour une école de la confiance » est en cours d'examen par les parlementaires.  
*Et quel projet de loi !*

***L'école de la confiance, selon Jean-Michel Blanquer, c'est un beau cadeau estimé à 150 millions d'euros fait à l'école privée.*** Avec l'instruction rendue obligatoire à 3 ans, c'est le financement des écoles privées sous contrat par les communes qui se trouve ainsi étendue aux élèves d'âge maternel.

Compte-tenu du budget déjà contraint des municipalités, ce financement risque de se faire au détriment des écoles publiques. *Merci Monsieur Blanquer !*

***L'école de la confiance, selon Jean-Michel Blanquer, c'est la fin de la direction d'école !*** Avec la mise en place des établissements publics d'enseignements fondamentaux, l'ensemble des écoles d'un secteur de collège passerait sous la direction du principal de collège. Cet amendement ajouté à la dernière minute risque d'impacter profondément le fonctionnement des écoles et remettrait en cause l'existence des écoles communales ainsi que le maillage des écoles. *Finie l'Ecole primaire communale administrée par le conseil des maîtres et gérée par le directeur d'école ! Finie l'Ecole de proximité ! Fini le lien privilégié avec la collectivité, les parents ou les partenaires ! Merci Monsieur Blanquer !*

***L'école de la confiance, selon Jean-Michel Blanquer, c'est une économie de postes réalisée en confiant la classe à des étudiants, payés au taux horaire du SMIC. L'école de la confiance, selon Jean-Michel Blanquer, c'est aussi une école précarisée avec le recours au recrutement massif de personnels contractuels qui, sans formation, prennent en responsabilité les classes.***

*Comment croire que l'Ecole va enfin réduire les déterminismes sociaux et permettre la réussite de tous en confiant les élèves à des personnels, étudiants ou contractuels, sans formation ? Ce n'est pas sérieux Monsieur Blanquer !*

***L'école de la confiance, selon Jean-Michel Blanquer, ce sont des enseignants privés de leur liberté d'expression.*** Avec l'introduction dans le projet de loi d'une obligation de réserve, on voit là, la volonté du Ministre Blanquer de museler la parole des enseignants ! C'est ici la démonstration d'un Ministre autoritariste qui ne supporte pas la contradiction et qui tente de mettre au pas des professionnels qui, sans être déloyaux, montrent la réalité de la politique éducative à la sauce Blanquer ! *Vous ne nous ferez pas taire, Monsieur Blanquer !*

C'est dans ce contexte dégradé de transformation profonde de l'Ecole que le ministre menace des sanctions disciplinaires pour faute professionnelle, les professeurs des écoles qui ont fait le choix de ne pas faire passer les évaluations CP et CE1 et les professeurs de collèges et de lycées qui mènent des actions nouvelles telles que le 20/20, les démissions de professeurs principaux.

*De qui se moque-t-on ?*

*Comment menacer les collègues de sanctions disciplinaires alors qu'ils s'engagent quotidiennement et sans compter pour la réussite de tous les élèves ?*

Pour la FSU 23, menacer les collègues de sanction pour faute professionnelle est inacceptable alors que l'administration est en incapacité, tous les jours, d'affecter un enseignant par classe ! Pour la FSU 23, menacer les collègues de sanction pour faute professionnelle est inacceptable alors que l'administration est incapable d'honorer les notifications d'accompagnement des élèves en situation de handicap ! Ce sont bien les collègues, menacés de sanction, qui, par leur surinvestissement, compensent l'incurie de l'administration et permettent au Service Public d'Education de fonctionner !

Pour la FSU 23, ces menaces révèlent le penchant autoritariste du Ministre Blanquer, qui tente d'imposer, par la menace et les pressions, une politique éducative qui ne fait pas sens, tant pour les élèves que pour les enseignants et qui ne prend pas !

Jean-Michel Blanquer, en difficulté avec son projet de loi, convainc de moins en moins. Il s'agit maintenant d'imposer une autre politique éducative et d'obtenir le retrait de la loi Blanquer et la réforme du lycée.

Ces dernières ne s'attaquent pas à la difficulté scolaire et risquent, au contraire, d'accroître les inégalités de réussite et les déterminismes sociaux !

Projet de loi que, M. Moreau, député de la Creuse « La République en Marche » a contribué à faire adopter en votant POUR en 1<sup>ère</sup> lecture le 19 février à l'Assemblée Nationale ! *Comment, le député de la Creuse Jean Baptiste Moreau, que l'on a vu en déplacement dans les écoles menacées par la carte scolaire, peut-il prétendre les défendre alors qu'il a choisi son camp en votant POUR ce projet de loi destructeur ?*

Pour la FSU, la lutte ne fait que commencer ! Malgré les appels au dialogue par les organisations syndicales, malgré les mains tendues, le Ministre Blanquer, par son entêtement, a fait le choix de la confrontation, le choix de rompre le lien nécessaire qu'il doit avoir avec la profession. Nous appelons les enseignants, les parents d'élèves, les élus à rester mobilisés pour imposer une autre politique éducative et pour imposer le retrait de la loi Blanquer.

Pour cela, la FSU invite d'ores et déjà l'ensemble de la communauté éducative à participer massivement à la journée de mobilisation du samedi 30 mars !

**POUR une école de la réussite ! NON à la loi Blanquer !**

**Contact** : Luc Marquès / Fanny Tissandier